



S U P P L E M E N T

BREF

ILE-DE-FRANCE

LES DISPOSITIFS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Bilan d'activités 2005

Trois ans après la création des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA), la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France et la Caisse des Dépôts et Consignations ont réalisé un premier bilan d'activités.

Les résultats, qui portent sur la première année significative en termes d'activités (2005), traduisent un développement continu des structures bénéficiaires.

Signe d'un ancrage territorial renforcé, ce développement n'a été possible que par l'émergence de coopérations locales caractéristiques du fonctionnement des DLA.

L'année 2006 devrait contribuer à consolider et à pérenniser l'essor des DLA, grâce à l'amplification des collaborations avec les collectivités territoriales. L'implication financière des Conseils Généraux vient en effet renforcer les capacités d'intervention des DLA. L'intérêt manifesté par le Conseil Régional va se traduire par la création prochaine d'un Centre Régional de Ressources et d'Appui (C2RA), dernier maillon qui permettra de renforcer la professionnalisation des acteurs et la cohérence régionale des DLA.

LES PRINCIPAUX RESULTATS

- | **841 accueils réalisés par les DLA en 2005 et 475 structures accompagnées.**
- | **Une majorité d'associations (87% des bénéficiaires), concentrées dans cinq secteurs d'activités :**
 - culture : 23%,
 - insertion emploi : 14%,
 - sport : 11%,
 - éducation - formation : 10%,
 - services aux personnes : 8%.
- | **Plus de 8.000 emplois concernés par les accompagnements DLA, dont :**
 - une minorité d'emplois aidés (23% contre 61% au niveau national),
 - une majorité de contrats à durée indéterminée : 65%.
- | **Des besoins d'accompagnement et des ingénieries centrés sur trois problématiques :**
 - stratégie de consolidation des activités et emplois (17%),
 - projets de structures (17%),
 - gestion financière (13%).
- | **En deux ans, 2,4 millions d'euros mobilisés par les DLA pour l'accompagnement des structures.**

y Les conditions de création et les orientations stratégiques des DLA en Ile-de-France

Initiés par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, avec le soutien du Fonds Social Européen, les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) ont vocation à soutenir les structures d'utilité sociale pour le développement et la consolidation de leurs activités et de leurs emplois.

En région Ile-de-France, les premiers DLA ont été créés en 2003, lors d'une expérimentation qui s'est déroulée dans les départements de Paris, de la Seine-et-Marne et du Val-de-Marne. L'année suivante, la création des DLA s'est étendue aux autres départements, selon des orientations stratégiques qui guident encore leur action.

L'un des premiers principes pour l'action a été de retenir le département comme échelon territorial de chaque DLA. Cette option, qui n'est pas commune à toutes les régions, se justifie principalement par la volonté de doter les DLA d'une couverture territoriale économiquement viable et propice au développement des partenariats avec les collectivités territoriales.

D'autre part, lors de la sélection de partenaires volontaires pour assumer les fonctions d'un DLA, les choix ont été guidés par la recherche de diversité et de complémentarité entre les structures porteuses. Le réseau actuellement constitué garde l'empreinte de cette orientation, avec des acteurs issus de réseaux associatifs différents tels que France Active, les Boutiques de Gestion ou La Ligue de l'Enseignement.

Les autres lignes conductrices, définies dès la création des DLA, concernent principalement le développement d'échanges de pratiques entre DLA, la mobilisation de partenaires techniques dans chaque territoire et le déploiement des collaborations avec les collectivités locales.

Ces orientations stratégiques ne sont pas sans influencer certains résultats mis à jour dans ce premier bilan. Il en va de même des diversités territoriales puisque, au-delà de leurs missions communes, les DLA sont, avant tout, des acteurs locaux, qui se doivent d'être en phase avec les besoins identifiés dans leur périmètre.

y Un développement continu des activités et des structures bénéficiaires

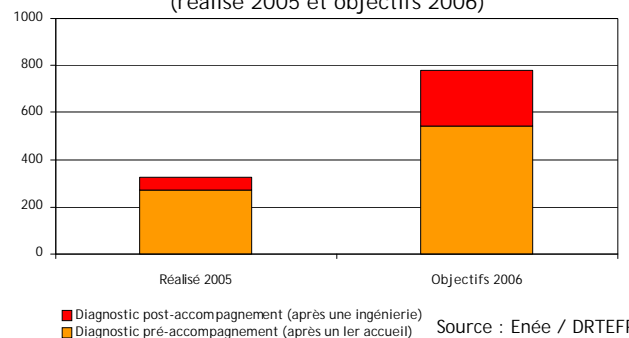
Premier niveau de service des Dispositifs Locaux d'Accompagnement, l'accueil des structures a connu

un fort développement durant les deux premières années de fonctionnement. Avec 841 accueils réalisés en 2005, les DLA franciliens touchent, en effet, quatre fois plus d'acteurs locaux qu'en 2004, consolidant ainsi leur ancrage territorial.

Pour près d'une structure sur quatre, cette première étape s'est poursuivie par la réalisation de diagnostics, dont l'objectif est d'identifier les besoins d'accompagnement qui donneront lieu à des propositions d'ingénieries (321 diagnostics réalisés en 2005).

Ces besoins peuvent être identifiés juste après un premier accueil (diagnostic de pré-accompagnement), ou au terme d'un conseil, pour les acteurs déjà suivis par les DLA. Ces diagnostics, dits de post-accompagnement, ont alors pour objectif de faire un bilan des appuis réalisés et d'enclencher de nouveaux soutiens lorsque des besoins persistent.

Nombre de structures bénéficiaires de diagnostics DLA (réalisé 2005 et objectifs 2006)



En 2006, les objectifs portant sur le nombre d'organismes bénéficiaires d'un diagnostic ont été multipliés par 2,5. Cette prévision, réalisée à 70% en septembre, accorde une attention particulière aux diagnostics de post-accompagnements. L'objectif ainsi recherché est de développer une offre de services durable, adaptée aux cycles de vie et d'évolution des structures concernées.

y Près de 500 structures accompagnées en 2005

Durant l'année 2005, les huit DLA franciliens ont apporté un appui à 475 structures, sous forme de conseils individuels ou collectifs, dispensés par des prestataires.

Ce nombre a doublé par rapport à 2004, année peu significative en termes d'appuis, compte tenu des délais nécessaires à leur mise en œuvre. Ceux-ci interviennent en effet après des phases préalables, qui mobilisent les DLA durant les six premiers mois de

Le DLA : comment ça marche ? (Source AVISE)

L'intervention du DLA, gratuite pour les structures concernées, suit les étapes suivantes :

1/ Accueil et orientation : un intervenant du DLA présente à la structure les missions du DLA et son fonctionnement. Il l'informe, répond à ses questions et vérifie avec elle la pertinence d'une intervention du DLA auprès de la structure. Le cas échéant, il l'oriente vers des ressources du territoire.

2/ Diagnostic partagé : il effectue avec la structure un diagnostic global de son activité, afin de repérer les pistes (organisationnelles, humaines, stratégiques, économiques, financières) sur lesquelles agir pour la consolider. Les diagnostics permettent également d'identifier les besoins d'accompagnement pour résoudre les difficultés rencontrées, favoriser la réussite d'un plan de développement ou de pérennisation, accompagner l'évolution des activités ou du statut de la structure.

3/ Mise en place d'ingénieries d'accompagnement : à l'issue du diagnostic partagé, le DLA finance l'intervention d'experts spécialisés, choisis avec la structure, en fonction des besoins identifiés. La structure peut bénéficier d'accompagnements individuels ou collectifs.

4/ Suivi : le DLA suit et évalue l'intervention mise en œuvre, assure un accompagnement de la structure dans le temps. En cas de besoin, il peut mettre en place de nouvelles ingénieries d'accompagnement.

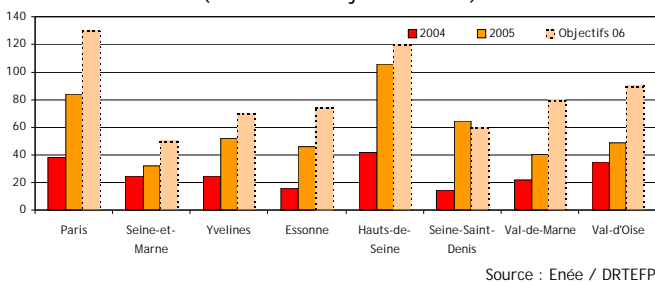
Le DLA s'adresse aux associations, coopératives ou structures d'insertion et il n'intervient qu'avec l'accord des structures volontaires pour être accompagnées.

leur activité (mobilisation des partenaires, information des structures, réalisation des premiers accueils et diagnostics, lancement des prescriptions).

Même si le nombre d'associations accompagnées varie fortement entre chaque DLA (de 100 à 32 par an), la moyenne régionale reste plus élevée que celle observée au niveau national (60 structures par DLA contre 40).

Cette différence s'explique par la volonté politique de développer des DLA de taille importante, ayant un rayon d'action départemental. Le choix de cet échelon territorial doit permettre, tout à la fois, de garantir un seuil d'activités facilitant la viabilité économique des DLA et de développer des partenariats avec les Conseils Généraux.

Evolution du nombre de structures bénéficiaires d'ingénierie par DLA (2004-05 et objectifs 2006)



y L'Insertion par l'Activité Economique

En 2005, 87% des structures bénéficiaires d'ingénieries sont des associations répertoriées en dehors du champ de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), proportion identique à celle observée au niveau national.

Néanmoins, sous l'impulsion des orientations nationales tendant à développer l'appui des DLA auprès des employeurs de l'IAE et des services aux personnes, la part de ces derniers progresse sensiblement. Ainsi, en un an, le nombre d'associations intermédiaires ayant eu une ingénierie est multiplié par cinq et celui des entreprises d'insertion par quatre.

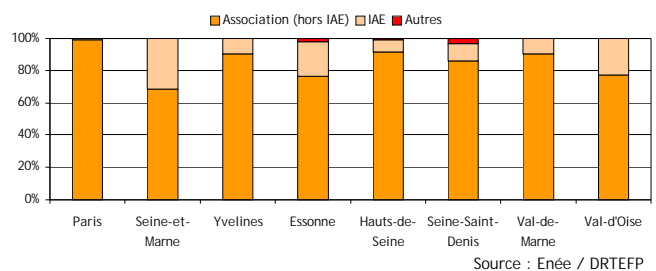
La percée des acteurs liés aux services aux personnes a notamment été favorisée par l'intervention des Conseils Généraux. En effet, que ce soit à Paris, en Seine-et-Marne et dans l'Essonne, les collectivités territoriales ont apporté des financements complémentaires, ciblés sur le développement des conseils

dans ce secteur d'activités.

La part des structures d'insertion par l'activité économique varie, toutefois, notablement selon les territoires, allant de 33% des bénéficiaires (DLA de Seine-et-Marne) à 1,5% (DLA de Paris).

Le principal facteur explicatif de ces écarts est lié à la proximité, plus ou moins grande, des structures porteuses des DLA avec les acteurs de l'IAE. Cette proximité est forte, par exemple, en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, où les DLA sont portés par des fonds territoriaux (France Active) qui ont une longue tradition d'intervention dans ce champ d'activités. Bien que de nature différente, le DLA de l'Essonne a également été associé à la création d'un fonds territorial, ce qui peut expliquer l'attention portée aux acteurs de l'IAE dans ce département.

Types de structures bénéficiaires par DLA (2005)



y Des secteurs d'activités concentrés, mais variables selon les territoires

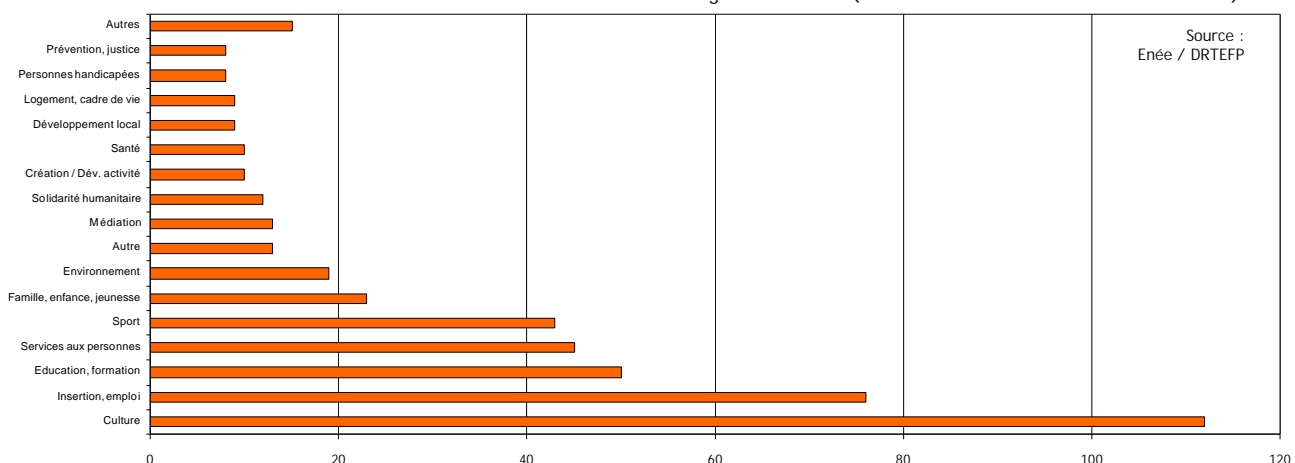
En 2004 et en 2005, les deux tiers des structures accompagnées se concentrent dans cinq secteurs d'activités : culture (23%), insertion-emploi (14%), sport (11%), éducation-formation (10%) et services aux personnes (8%).

L'importance de la sphère culturelle dans la vie associative francilienne peut expliquer la surreprésentation de ce secteur par rapport à la moyenne nationale (+6 points). A l'inverse, on remarque une moindre présence des associations sportives, dont la proportion est inférieure de 5 points à la moyenne nationale.

On enregistre, toutefois, quelques différences notables dans la répartition sectorielle des bénéficiaires au sein même de la région.

Ainsi, les DLA des Hauts-de-Seine, de Paris et du Val-d'Oise sont très présents dans le champ culturel, qui regroupe plus de 30% de leurs bénéficiaires.

Secteurs d'activités des structures bénéficiaires d'ingénieries DLA (année 2005 en nombre de structures)



Les acteurs spécialisés dans l'insertion et l'emploi sont, quant à eux, plus fortement représentés dans les DLA de la Seine-et-Marne, des Yvelines et du Val-d'Oise (28% en moyenne). Par contre, ils ne représentent que 4% des bénéficiaires du DLA de Paris.

Enfin, les DLA de la Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de l'Essonne se distinguent par une plus forte proportion d'organismes spécialisés dans les services aux personnes (19% en moyenne).

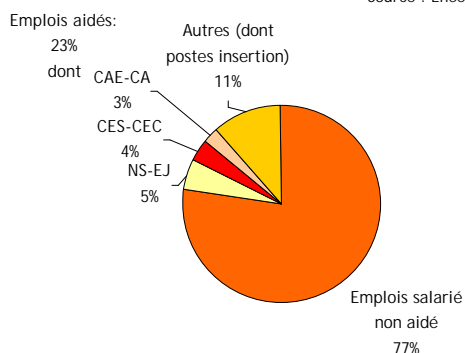
y L'emploi dans les structures bénéficiaires

En 2005, année où le suivi de l'emploi dans les structures accompagnées est devenu obligatoire, l'activité des DLA franciliens couvre 8 242 emplois, soit 17% des emplois concernés par les accompagnements des DLA en France.

En Ile-de-France, les employeurs suivis par les DLA sont de taille légèrement plus importante qu'ailleurs. Ils emploient en moyenne 15 salariés, contre 12 au niveau national.

Outre cette différence, les employeurs se démarquent surtout par leur très faible recours aux contrats aidés (23% des emplois en 2005, contre 61% en moyenne nationale) et par l'importance des contrats à durée indéterminée (65% des emplois).

L'emploi dans les structures bénéficiaires d'ingénierie DLA (IDF - 2005) Source : Enée / DRTEFP



La faible proportion des contrats aidés reflète, en grande partie, la sous-utilisation chronique de ce type d'emplois par les associations franciliennes. Mais elle s'explique aussi par les orientations stratégiques définies dès le lancement des DLA.

En effet, très tôt, il a été demandé aux DLA d'Ile-de-France de ne pas se concentrer exclusivement sur des employeurs de contrats aidés. Il s'agit d'élargir leur cible, en recherchant des activités susceptibles d'être consolidées et ce, quelle que soit la nature des emplois. Cette orientation a pour objectif de privilégier des secteurs innovants, ou liés à l'économie sociale et solidaire, pour lesquels il existe une demande solvable et un potentiel de développement économique.

y Le contenu des ingénieries : reflet des préoccupations et des projets associatifs

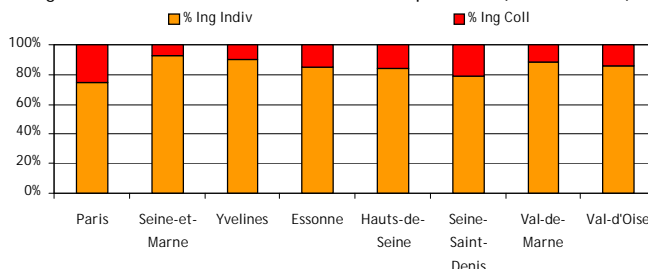
Les 485 actions d'ingénierie réalisées en 2005 sont concentrées sur trois thématiques, qui regroupent à elles seules plus de 40% des interventions : stratégie de consolidation, projets de structures, gestion financière. Depuis 2004, on assiste, cependant, à une forte progression des demandes d'appui portant sur la recherche de financements et sur le développement commercial.

y Des accompagnements individuels et collectifs, réalisés par une centaine de prestataires

En moyenne, 84% des conseils sont dispensés en session individuelle, proportion qui reste stable depuis 2004.

Le développement des sessions collectives s'est, jusqu'à présent, heurté à une plus grande complexité de mise en œuvre. Elles nécessitent, en effet, un repérage préalable de besoins communs entre plusieurs structures et une plus forte mobilisation d'acteurs.

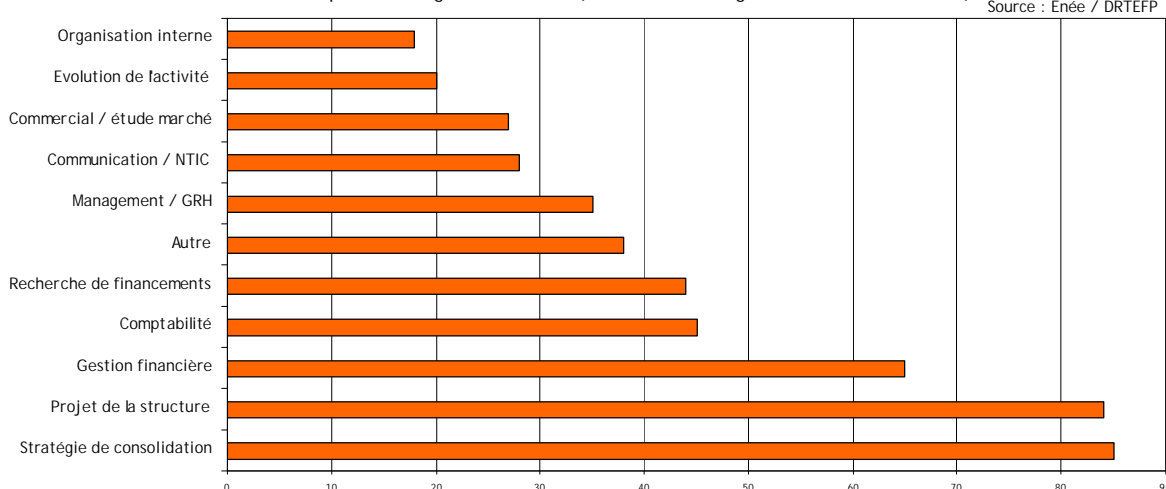
Ingénieries individuelles et collectives par DLA (année 2005)



Source : Enée / DRTEFP

Malgré tout, en 2005, quelques DLA réussissent à recourir plus fréquemment aux actions collectives. Ce recours peut être facilité par la présence d'un nombre important de structures (DLA de Paris et des Hauts-de-Seine).

Thématiques des ingénieries DLA (en nombre d'ingénieries - année 2005)



Source : Enée / DRTEFP

Il en résulte que la majorité (63%) des structures franciliennes accompagnées par un DLA bénéficient d'au moins une action collective au cours de l'année 2005. Au niveau national, ce taux n'est que de 51%. Une fois sur deux, les bénéficiaires de sessions collectives profitent également, en Ile-de-France, d'ingénieries individuelles, alors que le couplage de ces deux types d'action se révèle beaucoup plus rare dans les autres régions.

Proportion des structures ayant bénéficié en 2005

	Uniquement d'Ingénieries Individuelles	Uniquement d'Ingénieries Collectives	Des deux types d'ingénieries
IDF	37%	32%	31%
National	51%	36%	14%

Source : Enée / DRTEFP

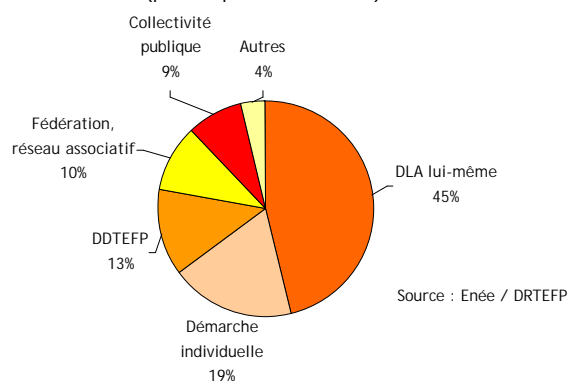
Pour réaliser l'ensemble des accompagnements, qui restent gratuits pour les bénéficiaires, les DLA d'Ile-de-France ont mobilisé, durant l'année 2005, plus de 100 prestataires différents.

Ces prestataires interviennent avec un coût moyen d'ingénierie individuelle et collective s'élevant à 3 330 euros. Ce coût, pris en charge par les financeurs des DLA, est resté stable entre 2004 et 2005. Il est légèrement inférieur à la moyenne nationale, l'écart est plus conséquent pour les actions collectives (-25% en Ile-de-France).

y Près de la moitié des bénéficiaires repérés par les DLA

Dans plus d'un cas sur deux, les modalités d'orientation des structures bénéficiaires vers les DLA sont inconnues (58% en 2005). Lorsque ces modalités sont connues, on observe que près de la moitié des structures sont repérées par les DLA eux-mêmes.

L'orientation des structures vers les DLA (prescripteurs en 2005)



En deux ans et demi d'activité, l'origine des prescriptions varie peu et les deux autres sources principales d'alimentation des DLA sont toujours les démarches individuelles et les Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. L'implication des fédérations et réseaux associatifs stagne aux alentours de 10% des prescriptions connues, sans que l'on puisse identifier, dans ce cas, un effet plus important sur la mobilisation des structures vers les ingénieries collectives.

y Un financement maîtrisé, marqué par le développement des collaborations avec les collectivités territoriales

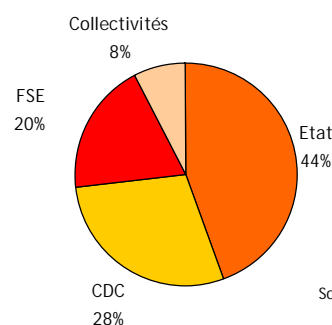
Sur la période 2004-2006, le budget des huit DLA s'élève à 7 065 306 euros (estimation FSE pour 2006).

La part des financements dédiés au fonctionnement des DLA est restée stable et elle représente en moyenne 38%. Cette proportion recouvre les charges inhérentes aux équipes des DLA, mais également les frais engendrés par les actions de prospection, d'animation et par la phase initiale de diagnostics.

L'autre part du budget (4 346 335 euros) a été exclusivement utilisée pour financer les conseils aux associations.

En trois ans, les financements n'ont été augmentés que de 43%, alors que les objectifs assignés aux DLA ont été multipliés par 2,5.

Répartition des financements DLA (fonctionnement et ingénierie 2004-2006)



L'Etat reste le principal financeur, ses contributions représentant en moyenne 46% du budget de fonctionnement des DLA et 43% des ingénieries.

La Caisse des Dépôts et Consignations a progressivement réduit ses financements (38% en 2004), qui devraient se stabiliser à hauteur de 20% durant les prochaines années.

La mobilisation du FSE a réellement débuté à partir de 2005 et les fonds européens représentent désormais un cinquième des financements.

Quant aux collectivités territoriales, leur implication n'a cessé de croître avec la diversification des financements qu'elle implique. Ainsi, en trois ans d'activités, le nombre de Conseils Généraux partenaires des DLA est passé de un à cinq.

En 2006, les DLA bénéficient, ainsi, du soutien des Conseils Généraux de Paris, de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

En constante évolution, le développement des partenariats locaux s'est également traduit par des contributions de communes (Nanterre), de communautés d'agglomération (Saint-Quentin-en-Yvelines, Mantes-la-Jolie) et de syndicats intercommunaux (Vallée de la Seine, Trappes, Les Mureaux).

La participation du Conseil Régional facilite maintenant la création d'un Centre Régional de Ressources et d'Animation, qui sera opérationnel à compter de l'année 2007.

Franck Lopez (DRTEFP), Véronique Picard (DRTEFP), Claudine Pierson (CDC).

1/ DLA et C2RA (Sources Avise) :

Le DLA est un organisme indépendant, missionné sur un territoire pour venir en appui aux projets de structures volontaires, par le biais d'un accompagnement dans le temps. Créé à l'origine par l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations, dans une démarche d'investissement en faveur des services et activités d'utilité sociale, son objectif est la consolidation des projets accompagnés. Pour accomplir ses missions, le DLA mobilise ses ressources propres (expertise, capacité à mettre en œuvre des prestations de conseil), ou celle de ses partenaires (réseaux financiers et associatifs, institutions).

Le DLA s'adresse à toutes les structures qui développent des activités et services d'utilité sociale, créatrices d'emplois (associations, coopératives, entreprises d'insertion, associations intermédiaires). Aucune condition d'ancienneté, de taille ou d'adhésion à un réseau associatif n'est requise ; seule l'adhésion préalable des structures permet d'enclencher des accompagnements. Couvertes par les financements publics, les prestations du DLA sont gratuites pour les structures bénéficiaires.

Le Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA) est une instance qui a pour objectif la professionnalisation des DLA et la valorisation du dispositif auprès des partenaires. Il a pour principales missions : l'animation du réseau régional des DLA, la qualification des DLA et des acteurs de l'accompagnement, la mise en place d'actions d'accompagnement collectif pour les structures de l'économie sociale et solidaire, le suivi du dispositif et l'appui au pilotage régional.

Pour aller plus loin : www.avise.org

2/ Méthodologie – Sources :

Les résultats statistiques sont issus d'une exploitation de la base de données de gestion des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (Enée – données à septembre 2005). Cette application nationale, hébergée par l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques (AVISE), répertorie l'ensemble des activités réalisées par les DLA, ainsi que des données de cadrage ayant trait aux financements des ingénieries individuelles et collectives. Les données sur les activités ont été calculées par année civile, hormis celles relatives aux accueils et diagnostics uniquement disponibles par année de conventionnement. Les données relatives aux financements sont calculées par année de conventionnement et elles ont été complétées des informations actualisées de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France.

Principaux termes utilisés dans Enée :

- « Accueil et diagnostic » : ces prestations, réalisées par les DLA, permettent d'informer les structures des services proposés par les DLA et d'identifier avec elles les besoins d'accompagnement ainsi que les axes prioritaires du travail de consolidation.
- « Ingénierie » : une ingénierie représente une convention avec un prestataire pour l'accompagnement d'une structure (« ingénierie individuelle ») ou de plusieurs structures (« ingénierie collective »).
- « Structure bénéficiaire » : structure ayant au moins bénéficié d'une ingénierie individuelle ou collective dans la période considérée. Lorsqu'il est fait référence au total des structures bénéficiaires, chaque structure n'est comptée qu'une seule fois, même si elle a bénéficié de plusieurs ingénieries.

Coordonnées des DLA en Ile-de-France :

- I Paris : ADDEL - 19 rue Béranger, 75003 Paris - Tél : 01.42.74.12.43. / addele@wanadoo.fr - Site : www.addele.org
- I Seine-et-Marne : AFILÉ 77 - 10 rue Carnot, 77000 Melun - Tél : 01.64.87.08.78 / pierre.auriau@afile77.org - Site : www.afile77.org
- I Yvelines : ATHENA Boutique de Gestion - 56 rue Nationale, 78200 Mantes La Jolie - Tél : 01.34.79.93.70 / athena@bgathena.com - Site : www.boutiques-de-gestion.com
- I Essonne : ADSEE - 2 cours Monseigneur Romero, 91000 Evry - Tél : 01.69.91.14.51. / nschlottke@adeeclic.fr
- I Hauts-de-Seine : La Ligue 92 - 101/111 Avenue Jules Quentin, 92000 Nanterre / djaeckle@ligue92.org – Site : <http://dla.ligue92.com>
- I Seine-Saint-Denis : La MIEL - 113/115 rue Danielle Casanova, 93200 Saint Denis - Tél : 01.48.09.53.11. / clcabrol@la-miel.org / Site : www.la-miel.org
- I Val-de-Marne : ADIL Boutique de Gestion - 7 Square Pitoëf, 94500 Champigny sur Marne / Tél : 01.45.16.57.78. / roland.bgadil@wanadoo.fr / Site : www.boutiques-de-gestion.com/adil/
- I Val-d'Oise : Prisme 95 - 22 place des Genottes, BP 8302, 95803 Cergy St Christophe / Tél : 01.30.31.96.66. / nolet@prisme95.asso.fr

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile-de-France

66, rue de Mouzaïa – 75935 Paris Cedex 19 – Tél. 01 44 84 26 99

Directeur de la publication : Marc Biehler - Réalisation : Franck Lopez, Véronique Picard (DRTEFP) et Claudine Pierson (CDC)

Diffusion : Service relation avec les usagers, communication et documentation

Tirage : 800 exemplaires - N° ISSN : 1767-9877

[http : //www.europemploi-idf.org](http://www.europemploi-idf.org)